

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>CREATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 28</b> <b>Votants : 35</b> <b>Délib. n°5- 13/12/2022</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mardi 06 décembre 2022

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), GARSAN Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T).

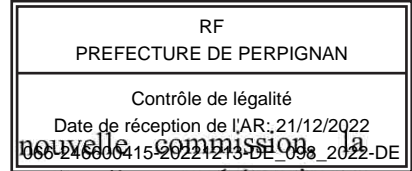
**Absents excusés :** DRAGUÉ Céline (T), LECOINET Jean-Philippe (T), POUDADE Danielle (T),

**Absents ayant donné pouvoir :** BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BONACAZE Benoit (T) à BOTEBOL Claudine (T), ESCALAIS-VERGNETTES ) à GARSAN Jacques (T), FORASTE Guy (T) à PETIT Vivien (T), PARRILLA Jérôme (T) à DOMENECH Alain (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T), VILA Patrice (T) à BARNOLE Catherine (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est proposé la création d'une **Commission Communication** en charge des dossiers portant sur les diverses thématiques du pôle.



VU la composition de la commission communication qui sera établie selon les principes appliqués à la création des quatre commissions existantes, pour mémoire :

- 10 membres par commission. Ce nombre de représentants est apparu optimal pour constituer des commissions plus faciles à réunir et à animer.
- Tous les types de communes sont représentés dans chaque commission
- La Commission Communication sera composée d'un seul Conseiller communautaire par commune membre

CONSIDERANT que les commissions sont composées du président, du vice-président délégué au pôle et de 10 membres par commission.

Pour mémoire, Mr Jacques Garsau est le Vice-président en charge du service Communication.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**APPROUVE** la création de la Commission Communication

**DESIGNE** ses représentants :

<b>Communes</b>	<b>Représentants</b>
Ille sur Têt	Danielle Poudade
Saint Féliu d'Amont	Florence Baptiste
Néfiach	Catherine Barnole
Rodès	Jonhatan Bonmartel
Millas	Jacques Garsau
Prunet	Benoit Bonacaze
Boule d'Amont	Claudine Botebol
Belesta	Frédéric Bourniole
Bouleternère	Claude Coste
Casefabre	Claude Gomez
Corbère	Joseph Silvestre
Corneilla	France Proffit
Saint Michel de Llotes	Jean Claude Solère
Montalba	Marie Martinez
Glorianes	Céline Dragué
Corbère les Cabanes	Non représenté

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président**  
**William BURGHOFFER**

RF  
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/12/2022  
066-246600415-20221213-DE\_098\_2022-DE